



Coulées de boues

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 MAI 2021

L'objet de la réunion était de proposer au propriétaire exploitant M. Amaury Poncelet les solutions à mettre en place sur la parcelle et/ou à proximité de celles-ci, cadastrée 1^{ère} division, section A, n° 1041F sur le territoire de la commune de Berloz afin de lutter contre les coulées de boue rue de Waremme et rue de Berloz.

Présents : Alex Hoste (Echevin), Jessica Puffet (Service Environnement Berloz), Amaury Poncelet (Agriculteurs).

La réunion a eu lieu sur place et il a été présenté à M. Poncelet le rapport de la cellule Giser du 27-01-2014 qui identifie les problèmes sur le site et propose des solutions. Ce rapport a été dressé en vue de lutter contre les coulées de boue.

Les aménagements suivants ont été proposés et validés :

- Un sillon plus profond sera réalisé le long des parcelles et à l'endroit des fascines.
- Réalisation de deux Fascines, une rue Richard Orban et une rue des Champs.

M. Poncelet nous explique que lors de culture à risque (Pommes de terre, betteraves...) il réalise déjà en amont de la parcelle, une bande enherbée en vue de limiter les risques de coulées de boue.

Cette année, la terre est cultivée avec du froment ce qui entraîne peu ou pas de risques de coulées boueuses.

Pour l'année 2022, l'agriculteur prévoit une culture de pomme de terre à cet endroit. Les aménagements seront donc réalisés après récolte du froment et avant la prochaine plantation.

Un rendez-vous sera pris avec M. Poncelet vers le mois de janvier 2022 afin de mettre en place les aménagements prévus ci-dessus.

Pour informations, les recommandations de la cellule Giser sont annexées au présent procès-verbal.

Berloz, le 4 mai 2021

Jessica PUFFET – Service environnement